

REPUBIQUE DU BENIN
- : - : - : - : - : - :
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- : - : - : - : - : - :

DECRET N° 2004-569 DU 04 OCTOBRE 2004

Chargeant Monsieur Pierre OSHO,
Ministre d'Etat chargé de la Défense
Nationale, de l'intérim de Monsieur Bruno
AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé du
Plan, de la Prospective et du
Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 04 octobre 2004, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, est chargé de l'intérim de Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 octobre 2004
Fait à COTONOU, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MCP
PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.